

**FORMATION****AMIANTE****AMIANTE : obligations et implications**

PUBLIC CONCERNE	PROGRAMME
Maîtres d'ouvrage Maîtres d'oeuvre Entreprises : Chefs d'établissements	1 : Connaissance des décrets 96/97 modifiés, 96/98, 855,2001-840,2002-839, arrêté du 01/01/02, du 22/08/02, Norme NFX46020.
PRE-REQUIS Aucun	Code de la Santé Publique
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES Maîtriser les obligations réglementaires des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'oeuvre et des Chefs d'entreprises Connaître les implications liées au Document Unique	2 : Le Dossier Technique Amiante - Les repérages avant travaux, avant démolition, avant vente
DUREE ET LIEU DU STAGE Durée : 1/2 journée Lieu : Formation réalisée en salle sur Paris Centre.	3 : Les diagnostics réalisés au 31-12-99, quelle valeur ?
Dates : - DEUX 1/2 journées les 21 et 23/09/04 - DEUX 1/2 journées les 28 et 30/09/04	4 : Les Obligations liées au maîtres d'ouvrage, aux chefs d'établissements, aux propriétaires...
COÛT DE LA FORMATION 300,00 € / par stagiaire Nombre de stagiaires : 8 personnes minimum 15 personnes maximum	5 : Les risques juridiques La formation est dispensée par : Michel Lacour/ Thierry Magnier - Opérateurs certifiés Eric Grosse - Expert immobilier - Opérateur certifié Un avocat Un classeur du cours est remis à chaque stagiaire

LE SAVIEZ-VOUS ?**Art.1334-25 (extrait) code de la santé publique :**

Le **Dossier Technique Amiante** est à établir avant la date limite suivante: **31-12-2005** pour les immeubles de bureaux, les Etablissements recevant du public classés dans la cinquième catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation. (fin de l'extrait)

PERSONNE A CONTACTER

Nathalie SUBRA
LACOUR COORDINATION INGENIERIE
3, rue d'Hérivaux - 60580 COYE-LA-FORÉT
ns@lacoord.com

FICHE N°1

POUR NOUS JOINDRE

Tel. 03 44 58 78 20 - Fax 03 44 58 99 46
<http://www.lacoord.com>